



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE 2020

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS  
IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2019

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

MME SISSOKO AMINETA  
APT 3011  
47 RUE JEANNE D ARC  
75013 PARIS

### Vos références

Numéro fiscal : 10 51 807 941 289 C

Référence du document : 20 A8 9317721 88

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

APT 3011  
47 RUE JEANNE D ARC  
75013 PARIS

Numéro FIP /

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 14/05/2020

### Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 13019  
Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020

Détail des revenus		Déclar. 1	Total
Salaires.....		13719	
Autres revenus imposables.....		747	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....		14466	
Déduction 10% ou frais réels.....	-	1447	
Salaires, pensions, rentes nets.....		13019	13019
<b>Revenu brut global.....</b>			<b>13019</b>
<b>Revenu imposable.....</b>			<b>13019</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>			0
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT <sup>15</sup></b>			
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	Montant déclaré	
Montant de la réduction d'impôt.....	2	Montant retenu	
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>			0
Montant net de votre imposition.....			0
<b>IMPOT NET</b>			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2019 :</b>			
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>			
Impôt sur le revenu 2019 dû : <sup>53</sup>			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....			13019
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :			
Plafond total de 2018.....	0	Déclar. 1	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	0		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 0		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 0		
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052		

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS			
D	T	1			1			2.5